Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026058-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 23 avril 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.058

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL (partie en cours de séance. Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.053), Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Nelly COTTAIS (Pouvoir à Laurent MIGOT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Élection de délégué(e)s au Comité des relations internationales des communes jumelées (CRIC)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Comité des relations internationales des communes jumelées (CRIC), désormais dénommé Jumelages en Vallons de Vilaine, créé en 1990 par quelques habitants de l'ancien canton de GUICHEN (les communes de BAULON, BOURG-DES-COMPTES, GOVEN, GUIGNEN, GUICHEN, LAILLE, LASSY et SAINT-SENOUX), a pour rôle de susciter des échanges entre les habitants des huit communes et les citoyens de l'Europe et au-delà.

Chaque commune membre est ainsi présente au sein du Conseil d'Administration par le biais d'un (e) délégué(e) qui assure le lien entre les équipes municipales et les actions de l'association.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune au sein de l'association. Il invite ensuite les candidats intéressés à se faire connaître.

Madame Agnès GOUBET et Monsieur Yves THILLOU proposent leurs candidatures, respectivement en tant que déléguée titulaire et délégué suppléant.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026058-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe du vote à main levée (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Madame Agnès GOUBET est élue à l'unanimité déléguée titulaire.
Monsieur Yves THILLOU est élu à l'unanimité délégué suppléant.

Extrait délivré conforme, le 28 mai 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr